**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Ministère des Pêches et de l’Economie Maritime**

**(MPEM)**

\_\_\_\_\_\_\_\_

**Projet Régional des Pêches en Afrique de l’Ouest en Mauritanie**

**(PRAO-MR)**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Avis de recrutement d’un consultant pour le suivi et le contrôle technique des travaux**

**au centre de formation du PK 28**

**1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION :**

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a bénéficié, dans le cadre du Programme Régional de Pêche en Afrique de l’Ouest (PRAO), d’un don de l’Association Internationale de Développement (IDA) pour financer un projet d’appui au secteur des pêches, et à l’intention d’utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Assistance technique pour la supervision des travaux au centre de formation du PK28.**

**2-OBJECTIF DE LA MISSION :**

L’objectif de la mission est d’assurer la supervision technique des travaux de réhabilitation de PK28, en particulier :

* la construction d'un local destiné à une cantine
* les réseaux électriques et eau potable.

**3-DESCRIPTION DES TACHES :**

Le Consultant doit assurer le contrôle de qualité de chaque opération de réhabilitation et en particulier la mise à disposition des Compétences requises pour cette mission.

Le Consultant devra assumer les tâches suivantes :

* + Mener des réunions de chantier hebdomadaire ;
	+ Rapports mensuels des progrès avec les relevés mensuels ;

Préparation de la documentation Relative à l’exécution des travaux et réaliser des plans contradictoires pour situer les défauts d’exécution de l’entreprise s’il y en a.

La durée de la mission de contrôle s’étale sur la période des travaux jusqu’à la réception définitive des infrastructures.

**4-PROFIL DU CONSULTANT :**

Afin de pouvoir réaliser la mission de façon satisfaisante, le Consultant serait un Bureau d’études local ayant une expérience au minimum de 10 ans dans les contrôle des travaux de génie civil.

**5-PROCEDURE DE RECRUTEMENT :**

Les cabinets de consultants intéressés, remplissant les conditions requises, doivent fournir les informations indiquant qu’ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations à travers la transmission d’un tableau détaillé indiquant leurs références pertinentes ; pour chaque mission indiquée dans ledit tableau, préciser l’intitulé de la mission, son montant en US$, l’adresse complète du bénéficiaire (téléphone, fax, courriel) et la période d’exécution de celle-ci.

**Il est à rappeler aux Cabinets que seules les missions réalisées par les candidats dont les attestations de bonne exécution ont été fournies seront prises en considération en plus le personnel ne sera pas évalué à cette phase du processus.**

Sur cette base les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, version janvier 2011 révisés en 2014.

**7-Envoi des manifestations d’intérêt**

Les dossiers de manifestations d’intérêt doivent être remis au plus tard le jeudi 21 décembre 2017 à 15 heures GMT au Secrétariat du Projet Régional des Pêches en Afrique de l’Ouest pour la Mauritanie- Ilot C – Ministère des pêches et de l’économie maritime BP: 137 Nouakchott-Mauritanie ou envoyés par mail sur l’adresse électronique : praobmp@yahoo.com